

**Allocution de M. Passassim NANGUIT, Représentant a.i de  
l'OIF pour l'Afrique de l'Ouest, représentant Madame la  
Secrétaire générale de l'Organisation internationale de la  
Francophonie,**

**Au VIIe Congrès de l'Association des hautes juridictions de  
cassation ayant en partage l'usage du français,  
Cotonou, les 30 juin et 1<sup>er</sup> juillet 2012**

**Madame la Vice-Présidente de la République du Bénin,  
Monsieur le Ministre de la Justice, Garde des Sceaux de la  
République du Bénin,  
Monsieur le Président de la Cour suprême du Bénin,  
Monsieur le Président de la Cour constitutionnelle du Bénin  
Monsieur le Président de l'AHJUCAF,  
Monsieur le Secrétaire général de l'AHJUCAF,  
Mesdames et Messieurs les Présidents des Hautes  
juridictions de cassation francophones ;  
Mesdames et Messieurs les représentants des institutions  
béninoises,  
Mesdames et Messieurs les magistrats,  
Mesdames et Messieurs,**

C'est un grand honneur qui m'est offert aujourd'hui de pouvoir m'adresser aujourd'hui devant vous, au nom de Son Excellence Madame Louise Mushikiwabo, Secrétaire générale de la Francophonie, ici à Cotonou à l'occasion du la VIIe Congrès de l'Association des hautes juridictions de cassation ayant en partage l'usage du français.

L'AHJUCAF en est l'un des plus anciens réseaux institutionnels de la Francophonie et l'Organisation internationale de la Francophonie se joint aux autorités du pays hôte, la République du Bénin, et à la Cour suprême, juridiction organisatrice, pour souhaiter la chaleureuse bienvenue aux participants à cette session de réflexion de haut niveau, en formant le vœu que vos travaux contribuent, de façon significative, au renforcement de l'État de droit dans vos pays respectifs.

L'OIF est d'autant plus heureuse d'être parmi vous aujourd'hui que la thématique choisie pour le Congrès, qui nous réunit aujourd'hui, « Dire le droit et être compris », touche à l'une de nos préoccupations essentielles.

En effet, le plus bel appareil judiciaire ne peut avoir aucun impact réel si ces dispositions et protections ne sont pas connues du justiciable, de chaque individu, hommes et femmes dont le respect des droits est au cœur même de l'action de la Francophonie.

Vous connaissez notre engagement pour la construction d'une vie politique et citoyenne apaisée, à travers une participation active des citoyens et en particulier des femmes et des jeunes. Le projet phare d'inscription des enfants à l'état civil, mené au Niger, au Cameroun et bientôt dans d'autres pays, en est un excellent exemple.

Ces actions ne peuvent néanmoins avoir d'incidence réelle sur la vie des populations sans l'adoption et la mise en œuvre de mesures concrètes garantissant tout à la fois l'accès au droit et une parfaite information des citoyens sur leurs droits et obligations. La jurisprudence, en tant que source du droit y concourt fortement. Dans notre recherche commune de l'autonomisation des individus pour assurer leur place dans la vie publique, il est essentiel que chacun soit en mesure de comprendre les décisions de justice.

Mesdames, Messieurs les magistrats,

Toutes les Cours que vous représentez ici portent la charge de l'unification de l'interprétation et de l'application du droit, dans le but d'offrir un traitement équitable aux justiciables. Convaincus que le droit constitue, pour la communauté francophone, un levier essentiel dans l'affirmation de ses valeurs fondamentales communes, l'effort de motivation des décisions que vous produirez sera déterminant pour assurer sa compréhension et son accès.

C'est d'ailleurs la recommandation formulée par la Déclaration de Paris, adoptée le 14 février 2008 par les ministres francophones de la justice, lors de la quatrième Conférence ministérielle. Au rang des mesures « *visant à assurer l'égalité des citoyens face à la justice* », ils se sont engagés à œuvrer pour favoriser « *l'accès au droit, afin de répondre à la demande d'information juridique des citoyens* ».

Nous suivrons donc avec grand intérêt vos échanges et débats au cours des deux prochaines journées et, nous lirons avec attention les actes du Colloque et les recommandations formulées. Nous connaissons en effet votre grande capacité de concertation afin de vous fixer des objectifs communs et de les mettre utilement en œuvre. En ce sens, nous ne pouvons que saluer le travail d'enrichissement constant de la plate-forme

JURICAF qui accueille et met à disposition la jurisprudence francophone et traduite en français. Cette plateforme d'échange est devenue en quelques années une référence en termes de diffusion des décisions et elle constitue un modèle dans l'espace francophone. L'accès concret à la jurisprudence, que vous consolidez, chaque jour un peu plus grâce au travail des correspondants nationaux de l'AHJUCAF et la coordination du Secrétariat général va ainsi naturellement de pair avec compréhension des décisions de justice.

Vous avez su mobiliser les nouveaux outils de la technologie au service de vos réflexions professionnelles. Nous nous réjouissons de vous voir poursuivre ce travail en l'orientant vers les justiciables. La retransmission sur YouTube de ce colloque en constitue un bon exemple. Nous sommes très heureux de nous tenir aujourd'hui à vos côtés mais également de vous accompagner, dans les prochains mois, pour le développement de JURICAF, qui sera notamment prochainement accessible sans difficultés depuis un téléphone portable.

La large mise à disposition par voie électronique des décisions de justice et de leur motivation permettra, à coup sûr, de faciliter le travail de tout magistrat, professionnel de justice, universitaire, ainsi que des étudiants de droit et de tout citoyen souhaitant s'informer sur ses droits.

Elle s'inscrit pleinement dans la vision de la stratégie numérique 2022-2026 de la Francophonie, adoptée en Conférence ministérielle de la Francophonie le 10 décembre dernier. Un espace numérique plus inclusif au service de l'humain. Un monde juridique et judiciaire utilisant la transformation numérique comme vecteur de développement, de solidarité et de connectivité dans l'espace francophone.

Nous sommes heureux d'être associés à l'organisation de cet important événement, et nous vous confirmons toute l'attention et la disponibilité de la Francophonie pour accompagner, encourager et relayer vos conclusions.

Vous remerciant pour votre attention, je vous souhaite de productives journées de réflexion.